

Rapporteur : M. le Maire

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

18

DU 09 FEVRIER 2012

oOo

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES
CONSEILS D'ECOLES - MODIFICATIF**

oOo

RAPPORT

Il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Damien AUBINEAU à la fonction de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Ecole de l'Ecole Maternelle Anatole France.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES
CONSEILS D'ECOLES – MODIFICATIF**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU le décret n° 90-788 du 06 Septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU sa délibération du 03 avril 2008 désignant ses représentants au sein des Conseils d'Ecoles ;

VU la démission en date du 19 Janvier 2012, de Monsieur Damien AUBINEAU, en tant que représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Ecole de l'école Anatole France Maternelle ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de pourvoir à son remplacement ;

Après consultation du Conseil Municipal, est élue pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Ecole de l'Etablissement ci-après :

Ecole ANATOLE FRANCE MATERNELLE

- Mme Rosa VLASTOS.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire